

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

TERRITOIRE VALLOIRE-HERBASSE

Réseaux de Valloire-Galaure, Drôme des collines, Bren-Chavannes

Année 2020

Rapport d'activité

1

SOMMAIRE

	1- 2-	PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES	
2.1	PEF	IMETRE DU TERRITOIRE	4
2.2	DES	SCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
2.2	2.1	Réseaux sur le bassin versant de la Valloire	4
2.2	2.2	Réseaux sur le bassin versant de la Galaure	4
2.2	2.3	Réseau de BREN-CHAVANNES	5
2.2	2.4	Réseau de CREPOL	6
2.2	2.5	Réseaux de MARGES	6
2.2	2.6	Réseau de ST DONAT SUR L'HERBASSE	6
2.2	2.7	Reseaux secteur Herbasse le Haut	6
2.2	2.8	Reseaux secteur Herbasse le Bas	7
	3-	STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020	8
3.1 (DRIG	NE DE L'EAU	8
3.2 \	/ENT	E D'EAU	9
3.3	REI	IDEMENT DU RESEAU	9
3.4 (CONS	OMMATIONS ENERGETIQUES	10
3.4	1.1 Ré	seaux sous pression (Crépol – margès – Bren/Chavannes – ST Donat)	10
3.4	1.2 Ré	seaux en fonctionnement à la demande (27 réseaux)	10
	4-	SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES	11
4.1 \$	ECU	RITE PUBLIQUE	11
4.2 (CONT	ROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	11
4.3 0	CONT	ROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION	11
	5-	TRAVAUX DE L'ANNEE 2020	11
5.1 T	RAV	AUX SUR LES STATIONS	12
5.2 T	RAV	AUX SUR LE RESEAU	12

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

5.3 TRAVAUX FACTURES	12
5.4 OPERATION PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2020	12
6- RELATIONS AVEC LES CLIENTS	12
6.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU	12
6.1.1 Tarification Agence de l'eau	12
6.1.2 Tarification pour les non professionnels	12
6.1.3 Tarification pour les professionnels	13
6.2 RELATIONS IRRIGANTS	14
6.2.1 Continuité de service	14
6.2.2 Informations des irrigants	15
7- LES PROJETS DU TERRITOIRE	15
7- LES PROJETS DU TERRITOIRE	
	15
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX	15
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX	15 15
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX 7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION 8- DONNEES FINANCIERES	151516
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX 7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION 8- DONNEES FINANCIERES 8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	1515161616
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX	15161616
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX 7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION 8- DONNEES FINANCIERES 8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES 8.1.1 Fonctionnement 8.1.2 Investissement	151616161617

3

1- CONTEXTE GENERAL

L'été et l'automne 2020 ont été très secs. Le déficit hydrique (ETP – précipitations) a été évalué à 455 mm sur la période juin/juillet/aout en 2020 sur la station météorologique d'Albon (moyenne 2002-2015 : 286 mm).

2- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES

2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de Bren, Chavannes, St Donat sur L'Herbasse, Bathernay, Margès, Marsaz, Arthemonay, Crépol, Charmes sur l'Herbasse et Montchenu, Anneyron - Hauterives – St Uze - Beausemblant - Albon – Chateauneuf de Galaure – Claveyson – La Motte de Galaure – St Barthelemy de Vals – St Martin d'Aout - Laveyron

2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

2.2.1 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA VALLOIRE

18 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

BANCEL BEAUSEMBLANT CESSAY CHAMPBLAIN BEAUSEMBLANT

MONTARGINIERES ALBON

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement prédéfini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

2.2.2 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA GALAURE

18 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

CHORIOL CLAVEYSON

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55 S Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

SAINT-MARTIN-D'AOUT COULAUD. SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS FARCONNET COMBE JACQUET SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS **FARCONNET** SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS LES GRANDS CHAMPS SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS **GRAND MARAIS** SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS LES LOCHES SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS LES PIERRES LA MOTTE-DE-GALAURE LA BOUVATIERE LES GENTHONS SAINT-MARTIN-D'AOUT

L ORME CLAVEYSON
TREIGNEUX HAUTERIVES

LAFUMAS CHATEAUNEUF-DE-GALAURE

LES BERNARDS CLAVEYSON

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

2.2.3 RESEAU DE BREN-CHAVANNES

Station de production de Nezille

2 Forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 220 m3/h unitaire

1 réservoir de 200 m3

1 station de pompage de reprise : 2 pompes de reprise de 100 m3/h

Puissance ENEDIS souscrite: de 2 à 240 Kw (Segment C4: BT > 36 Kw - LU)

Station de production « Les Thiolattes » ou Les « Marais »

2 forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 80 m3/h

1 Bâche de reprise

1 Station de pompage de reprise : 4 pompes de surface de 40 m3/h

Puits avec refoulement direct sur le réseau : 3 pompes immergées de 80 m3/h à 120 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite: de 3 à 220 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

Forage des Erriens (commune de Marsaz)

1 forage équipé d'une pompe immergée 80 m3/h à 120 m HMT Refoulement direct sur le réseau de distribution

Puissance ENEDIS souscrite: de 0 à 60 Kw (Segment C4: BT > 36 Kw - LU)

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55 S Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

2.2.4 RESEAU DE CREPOL

Station de production « des Vannauds » ou « Petit Chanteux »

3. pompes immergées de 80 m3/h à 120 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite: de 1 à 130 Kw (Segment C4: BT > 36 Kw - LU)

2.2.5 RESEAUX DE MARGES

Station de production des Doublis

1 forage équipé de : 3 pompes immergées de 80 m3/h chacune

Puissance ENEDIS souscrite: de 168 Kw (Segment C4: BT > 36 Kw - LU)

Station de production de Pangon

- 2 forages
- 1 forage équipé de 4 pompes immergées de 40 m3/h chacune
- 1 forage équipé de 1 pompe immergée de 40 m3/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 135 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

2.2.6 RESEAU DE ST DONAT SUR L'HERBASSE

Station de production des Alexis/le Revoux

2 pompes immergées de 100 m3/h et 55 m3/h

3 pompes de surface de 55 m3/h chacune

Puissance ENEDIS souscrite: de 12 à 204 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

2.2.7 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE HAUT

4 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée

1 sur la commune de Montchenu : 1 pompe immergée 40 m3/h à 192 m HMT 1 sur la commune de Bathernay : 1 pompe immergée 60 m3/h à 218 m HMT 1 sur la commune de Arthemonay : 1 pompe immergée 40 m3/h à 160 m HMT 1 sur la commune de Margès : 1 pompe immergée 40 m3/h à 160 m HMT

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

2.2.8 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE BAS

5 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée

1 sur la commune de Bren : 1 pompe immergée 80 m3/h à 120 m HMT

1 sur la commune de St Donat : 1 pompe immergée

3 sur la commune de Crepol : 1 pompe immergée 40 m3/h à 160 m HMT

: 1 pompe immergée 80 m3/h à 160 m HMT

: 1 pompe immergée 40 m3/h à 140 m HMT

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020

3.1 ORIGINE DE L'EAU

				volumes annuel		Volume à l'étiage 1er juin - 30 septembre	
Bassin versant	Station	Milieu de prélèvement	Commune de prélèvement	Prélevé (m3)	autorisé (m3)	Prélevé (m3)	autorisé (m3)
Valloire	FORAGE MONTAGINIÈRE	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	ALBON	57 977	58 685		
Valloire	LES FORAGES BANCEL	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	BEAUSEMBLANT	141 870	62 716		
Valloire	LES FORAGES CESSAY	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	BEAUSEMBLANT	52 120	47 379		
Total Valloire				251 967	168 780	-	-
Drôme des collines	FORAGE MONTROND	Nappe de la Molasse	ARTHEMONAY	43 327	64 486	38 418	57 250
Drôme des collines	FORAGE CENTENIER	Nappe de la Molasse	BATERNAY	40 336	30 964	32 350	27 490
Drôme des collines	FORAGE LES BLACHES	Nappe de la Molasse	BREN	71 784	68 688	47 886	60 980
Drôme des collines	FORAGE LES THIOLATTES	Nappe de la Molasse	CHAVANNES	324 484	342 989	262 153	304 499
Drôme des collines	FORAGE MILLIARDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	54 830	78 278	52 874	69 494
Drôme des collines	FORAGE ROGIERES	Nappe de la Molasse	CREPOL	40 779	38 089	32 894	33 815
Drôme des collines	FORAGE CHALOY	Nappe de la Molasse	CREPOL	56 260	53 343	46 346	47 357
Drôme des collines	FORAGE LES VANNAUDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	120 886	167 700	104 069	148 881
Drôme des collines	FORAGE LAYAT	Nappe de la Molasse	MARGES	37 795	43 569	33 856	38 680
Drôme des collines	FORAGE LES DOUBLIS	Nappe de la Molasse	MARGES	173 824	196 472	134 964	174 425
Drôme des collines	FORAGE LES PANGONS	Nappe de la Molasse	MARGES	171 018	200 719	154 740	178 194
Drôme des collines	FORAGE LES ERRIENS	Nappe de la Molasse	MARSAZ	77 449	37 084	69 768	32 923
Drôme des collines	FORAGE FERLET	Nappe de la Molasse	MONTCHENU	65 026	73 529	55 040	65 277
Drôme des collines	FORAGE LES SABLES	Nappe de la Molasse	SAINT DONAT SUR L'HERBASSE	28 495	31 421	26 768	27 895
Drôme des collines	PUITS DES ALEXIS	Nappe de la Molasse	ST DONAT SUR L HERBASSE	105 381	122 203	93 515	108 490
Total Drôme des col	lines			1 411 674	#NOM?	1 185 641	1 375 650
Galaure	PUITS NÉZILLE	Nappe de la Molasse	BREN	329 370	337 180	212 532	266 255
Galaure	FORAGE LAFUMA	Nappe de la Molasse	CHATEAUNEUF DE GALAURE	11 052	27 715	8 522	21 885
Galaure	FORAGE L'ORME	Nappe de la Molasse	·\$	51 501	239 890	43 451	189 430
Galaure	FORAGE LES BERNARDS	Nappe de la Molasse		101 069	115 115	71 893	90 901
Galaure	FORAGE CHORIOL	Nappe de la Molasse		86 440	79 005	61 832	62 386
Galaure	FORAGE TREIGNEUX	Nappe de la Molasse		36 036	39 330	30 674	31 057
Galaure	FORAGE LA BOUVATIÈRE	Nappe de la Molasse	LA MOTTE DE GALAURE	100 207	117 415	73 949	92 717
Galaure	FORAGE FARCONNET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	91 960	77 395	82 390	61 115
Galaure	FORAGE COMBE JACQUET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	57 317	58 305	40 779	46 041
Galaure	FORAGE GRANDS MARAIS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	97 909	101 200	76 672	79 913
Galaure	FORAGE LOCHE	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	114 962	100 269	82 793	79 177
Galaure	FORAGE GRANDS CHAMPS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	77 544	73 025	75 537	57 664
Galaure	FORAGE LES PIERRES	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	101 151	104 190	86 817	82 274
Galaure	FORAGE SYTRAD	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	51 217	36 207	46 180	28 591
Galaure	FORAGE LES GENTONS	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	54 885	187 450	53 715	148 020
	FORAGE COULAUD	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D				
Galaure	FORAGE COULAUD	Nappe de la Molasse	AOUT	114 343	180 719	85 164	142 705

Les autorisations de prélèvement sont établies par l'OUGC Isère (Chambre d'Agriculture de Isère) sur le bassin versant de la Valloire et par l'OUGC Drôme (SYGRED) sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines.

Les autorisations de prélèvement ont été globalement respectées (principe de mutualisation entre ouvrages prélevant dans une même masse d'eau) pour les bassins versants de la Drôme des collines et de la Galaure.

Les autorisations de prélèvement ont été dépassées sur le bassin versant de la Valloire dues à de fortes consommations sur le forage de Bancel.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

8





3.2 VENTE D'EAU

Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (Ha)	conso	Facturation	nombre prises	nombre de clients	Debit souscri ts par ha	Conso annuelle par ha
Crépol- Montchenu	390	62	123 151	123 151	23	14	6,26	1 977
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	1 540	128	255 491	255 491	58	33	12,08	2 004
Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	790	67	177 524	177 524	29	17	11,79	2 650
Margès	884	132	351 292	351 292	41	20	6,70	2 661
Bren - Chavannes	2 695	284	694 196	694 196	157	88	9,50	2 448
St Donat - Clérieux	355	56	109 380	109 380	18	14	6,40	1 971
Valloire - Galaure	1 185	370	1 381 939	1 381 939	150	66	3,21	3 738
Total	7 839	1 098	3 092 973	3 092 973	476	252	7,14	2 818

3.3 RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Réseaux	Ressources	Volume prélevé	conso	Rendement
Crépol- Montchenu	Les Vannaud	122 482	123 151	100,55%
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	Milliard - Rogière - Chaloy - Les Sables- Les Blâches	252 148	255 491	101,33%
Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	Centenier - Ferlet - Layat - Montrond	186 979	177 524	94,94%
Margès	Les Doublis Les Pangons	345 407	351 292	101,70%
Bren - Chavannes	Nezille - Les Thiolattes - les Erriens	731 303	694 196	94,93%
St Donat - Clérieux	Alexis	106 490	109 380	102,71%
Valloire - Galaure	BANCEL, CESSAY CHAMPBLAIN, CHORIOL, COULAUD, FARCONNET COMBE JACQUET, FARCONNET, LES GRANDS CHAMPS, GRAND MARAIS, LES LOCHES, LES PIERRES, LA BOUVATIERE, LES GENTHONS, L ORME, MONTARGINIERES, TREIGNEUX, LAFUMAS, LES BERNARDS	1 399 560	1 381 939	98,74%
Total		3 144 369	3 092 973	98,37%

3.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

3.4.1 RESEAUX SOUS PRESSION (CREPOL – MARGES – BREN/CHAVANNES – ST DONAT)

La consommation totale pour l'année 2020 est de 1 278 019 Kwh.

Soit une consommation de 0,848 Kwh/m3 consommé.

Ratio financier : 0.066 € H.T./m3 facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3.4.2 RESEAUX EN FONCTIONNEMENT A LA DEMANDE (27 RESEAUX)

La consommation totale pour l'année 2020 est de 1 556 903 Kwh.

Soit une consommation de 0,858 Kwh/m3 consommé.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

 $\textbf{\it Si\`ege}: 23~\text{Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER} \quad \text{T\'el}: 04.75.58.75.55$

Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Ratio financier : 0.074 € H.T./m3 facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

4.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

	Site	Prestataire	Date de contrôle
Chavannes		ACRITEC	10/03/20
Layart		ACRITEC	10/03/20
Erriens		ACRITEC	10/03/20
Blâches		ACRITEC	10/03/20
Hauterives	Teignieux : forage n°12	ACRITEC	10/03/20
Beausemblant	Bancel : forage n°22	ACRITEC	10/03/20
Beausemblant	Cessay: Forage n°23	ACRITEC	10/03/20
Chauteauneuf de Galaure	Lafuma : Forage n°31	ACRITEC	10/03/20
Albon	Montaginières : Forage n°41	ACRITEC	10/03/20

4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Aucun contrôle effectué en 2020.

5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2020

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55 S

Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

5.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

Crépol Les Millard	Forage n°9: renouvellement moteur pompe
Forages Valloire Galaure	Forage n°4: les Bernards Renouvellement débitmètre
SP Margès - Pangon	Renouvellement pompes
Forages Herbasse BS	Rogières : renouvellement débitmètre

5.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU

Réseaux Bren - Chavannes	Maillage Chavannes / Erriens : 280 ml Dn 150 mm
Réseaux Bren - Chavannes	Maillage réseaux Chavannes/Bren : 510 ml Dn 150 mm

5.3 TRAVAUX FACTURES

Néant

5.4 OPERATION PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2020

Néant

6- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

6.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

6.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2020, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 11 février 2020 est de 0,007€/m3.

6.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

6.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2020, le prix de vente a été fixé à (délibération du 11/02/2020):

Réseau Herbasse Haut Service

Part fixe

Abonnement à la surface BS...(ha). 245.00 € H.T. Abonnement au débit (m3/h) 0.00 € H.T. Part au m³ 0.093 € H.T.

Soit une facture de 545,00 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

Réseau CC Herbasse Bas service

Part fixe

Abonnement à la surface BS...(ha). 189.00 € H.T. Abonnement au débit (m3/h) 0.00 € H.T. Part au m³ 0.093 € H.T.

Soit une facture de 489,00 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

Réseau SYGRED MARGES-CHAVANNES-CREPOL-MONTCHENU

Part fixe

Abonnement à la surface...Ha100.00 €
Abonnement au débit...m³/h.....8.50 €
Part au m³0.085 €

Soit une facture de 435.50 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

Réseau SYGRED SAINT-DONAT

Part fixe

Abonnement à la surface...Ha100.00 €
Abonnement au débit...m³/h.....8.00 €
Part au m³0.093 €

Soit une facture de 459.50 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

Réseau SYGRED BREN

Part fixe

Abonnement à la surface...ha.....140.00 €

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

Abonnement au débitm ³ /h	8.50€
Part au m ³	.0.085€

Soit une facture de 475.50 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

Réseaux Valloire et Galaure

Part fixe

Abonnement à la surface...ha......204.00 €

Abonnement au débit...m³/h......0.00 €

Part au m³............0.076 €

Soit une facture de 453.00 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

6.2 RELATIONS IRRIGANTS

6.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

Mise en route du réseau Bren et Chavannes à partir du 23 mars (liée à l'activité de maraîchage).

Le reste des réseaux ont été mis en service à partir du 1er avril.

Problème de ressources :

Arrêté préfectoraux relatifs à la gestion quantitative de la ressource dit arrêtés sécheresse

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

<u>Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :</u>

Coupures d'alimentation électrique programmées (Travaux sur le réseau ENEDIS) :

Forage des sables le 30/07 pendant 1 h

Forages de Bren le 04/08 pendant 2h30

Forage Les Rongières le 18/08 pendant 2 h

Forage Les Petit Chanteaux le 18/08 pendant 2 h

Forage Les Millards le 18/08 pendant 2 h

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Forage Les Rongières le 25/09 pendant 6 h Forage Les Petit Chanteaux le 25/09 pendant 6 h Forage Les Millards le 25/09 pendant 6 h Forage de Chaloy le 28/09 pendant 3 h

Mise hors service des réseaux :

A partir du 23 octobre 2020

6.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Aucune information spécifique

7- LES PROJETS DU TERRITOIRE

7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX

Poursuite du programme de maillage des réseaux afin :

- de disposer un secours mutuel (partiel) en cas de défaillance d'une des stations de production,
- de supprimer le fonctionnement à la demande de certaines réseaux (La pression étant maintenue par les ballons de surpression des réseaux à fonctionnement permanent)

Descriptif des travaux :

- Tranche n°4: Maillage Erriens Bren: Pose de 450 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°5 : Maillage Bren Bâches : Pose de 470 ml de canalisation Dn 150 mm

7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION

Le Schéma d'Irrigation (SI) est porté par le Département de la Drôme, et a pour objectif de proposer des solutions d'accompagnement des agriculteurs vers une potentielle baisse des prélèvements d'ici la fin du moratoire (fin 2022). Cette baisse éventuelle des prélèvements, sera déterminée en fonction des résultats de la modélisation dynamique de la nappe. Sur le Schéma d'Irrigation, le Département n'a pas vocation, ni les compétences à porter toutes les actions ; il s'agit d'initier et d'animer une dynamique sur cet enjeu, de faire émerger des actions

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

complémentaires à celles déjà en place et de les coordonner pour s'assurer de leur cohérence et mise en œuvre.

Volet des actions hydrauliques locales :

Etude des sites potentiels de retenues collinaires en Galaure et Drôme des Collines.

Modélisation dynamique de la nappe, qui doit permettre l'arbitrage des volumes et des secteurs prélevables.

Volet des actions agricoles :

Actions d'accompagnement techniques et agronomiques visant des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation de la ressource en eau.

8- DONNEES FINANCIERES

8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

8.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 430 042,49 €. Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 528 655,12 €. Soit un résultat de 98 612,63 € (86,2%).

8.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 22 927,08 €.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

8.2 IMPAYES

Au 31/12/2020, les restes à recouvrer sont les suivants :

Somme de Reste à recouvrer				
<u> </u>	2018	2019	2020	Total général
VALLOIRE-HERBASSE	881,03	1 428,73	90 319,19	92 628,95
Total général	881,03	1 428,73	90 319,19	92 628,95

Nota : Le reste à recouvrer concernant la facturation 2020 n'est pas représentatif puisque la facturation a été émise à la fin du mois de novembre 2020.

8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Annuité 2020 : 32 103.24 € se décomposant en :

- Intérêts : 3 243.10 €

- Remboursement du capital: 28 860.14 €

Capital restant dû: 51 621.60 €

9- URBANISME - SERVITUDE - IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaitre la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entrainer une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

S

Nous demandons donc aux communes:

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège: 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél: 04.75.58.75.55

Site web: www.syndicat-irrigation-dromois.fr

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches obligatoires de DT: déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT: déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris): fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar, etc.

18